

L'importance de l'économie de la ressource en eau

L'eau est utilisée dans de nombreux aspects de la vie quotidienne : boire, se laver, cuisiner, arroser les jardins, laver les voitures, etc. Cependant, en raison du changement climatique et de l'augmentation de la population mondiale, la disponibilité de l'eau douce devient plus incertaine.

Pourquoi économiser l'eau ?

1. Préserver les nappes phréatiques : en France, 50% de l'eau potable provient des nappes phréatiques. Si la consommation d'eau est trop élevée, ces réserves naturelles se tarissent.
2. Réduire l'impact environnemental : la production d'eau potable nécessite de l'énergie. En moyenne, il faut environ 1,5 kWh d'énergie pour produire 1 m³ d'eau potable, ce qui a un impact sur l'empreinte carbone.
3. Gérer la demande : lors des périodes de forte chaleur, la demande en eau peut augmenter de 40 à 50%. Une gestion responsable permet de garantir l'approvisionnement en eau tout au long de l'année.

Comment économiser l'eau au quotidien ?

- Fermer le robinet pendant le brossage des dents ou le lavage des mains, ce qui permet d'économiser jusqu'à 10 litres d'eau par minute.
- Installer des économiseurs d'eau sur les robinets et dans les toilettes, ce qui peut réduire la consommation de 20 à 40%.
- Opter pour des douches plutôt que des bains : une douche de 5 minutes consomme environ 50 litres, contre 150 litres pour un bain.
- Collecter l'eau de pluie pour arroser les jardins et les plantes, une pratique qui peut économiser jusqu'à 50% de l'eau utilisée pour l'irrigation.

La pollution de l'eau : un défi environnemental majeur

L'eau, bien qu'elle soit une ressource naturelle, est souvent polluée par diverses activités humaines. Selon l'Agence de l'Eau, 50% des eaux souterraines sont contaminées par des produits chimiques agricoles. Les polluants peuvent se retrouver dans nos rivières, lacs et nappes phréatiques, mettant en danger la santé publique et la biodiversité.

Les causes de la pollution de l'eau

1. Les produits chimiques agricoles : les pesticides et engrais représentent une part importante des polluants dans nos rivières. Plus de 30% des rivières françaises sont touchées par la pollution agricole.
2. Les déchets domestiques : chaque année, 8 millions de tonnes de plastique finissent dans les océans, et une grande partie de ces plastiques se retrouvent dans les eaux.
3. Les microplastiques : on estime qu'il y a plus de 25 000 morceaux de plastique par kilomètre carré dans nos océans, et ces particules se retrouvent également dans les nappes phréatiques et les rivières.

Les conséquences de la pollution de l'eau

- Perturbation de la biodiversité : en France, environ 1 500 espèces aquatiques sont menacées par la pollution des eaux.
- Risques sanitaires : la pollution de l'eau peut rendre l'eau potable impropre à la consommation et entraîner des risques de maladies. Environ 1,8 milliard de personnes dans le monde n'ont pas accès à une eau potable sûre.
- Détérioration des écosystèmes : la pollution des milieux aquatiques perturbe les habitats de nombreuses espèces, y compris les poissons et autres organismes aquatiques essentiels à l'équilibre écologique.

Comment éviter la pollution de l'eau ?

- Ne jamais jeter de produits chimiques ou de médicaments dans les éviers ou toilettes.
- Privilégier des produits ménagers écologiques : cela permet de réduire de manière significative les polluants chimiques dans l'eau.

- Sensibiliser à la gestion des déchets : chaque Français jette en moyenne 35 kg de plastiques non recyclés par an, ce qui représente une menace pour les eaux.
- Protéger les zones sensibles : respecter les zones protégées autour des cours d'eau et des nappes phréatiques est essentiel pour préserver l'équilibre des écosystèmes aquatiques.

Agir ensemble !

Chacun peut faire une différence. En adoptant des gestes simples et responsables, il est possible de réduire sa consommation d'eau et protéger les cours d'eau et nappes phréatiques. En 2024, la commune a réduit de 15% sa consommation d'eau grâce à des initiatives locales. Il faut aller encore plus loin !

Contactez Eau du Grand Lyon si vous avez des questions ou des suggestions pour améliorer la gestion de l'eau dans la commune.

Liens utiles

[Eau du Grand Lyon](#)

[Eau et assainissement | Grand Lyon](#)

Réhabilitation du ruisseau de la Mouche

Le ruisseau de la Mouche et ses zones humides constituent un patrimoine naturel unique. Il est l'héritage des activités humaines passées qui ont exploité une ressource abondante et de qualité.

Les villes de Saint-Genis-Laval, Pierre-Bénite et Irigny, la Métropole de Lyon, ainsi que la FRAPNA et quelques riverains ont pris conscience de cette richesse et se mobilisent pour retrouver une rivière vivante et agréable autour de ce patrimoine commun qu'est cette ressource en eau.

Le ruisseau de la Mouche bénéficie, depuis 2009, d'un programme d'actions qui vise à enrayer sa dégradation et à faire connaître ce patrimoine écologique et ses richesses naturelles.

Il répond à 4 objectifs :

1. **Gérer la ressource en eau afin d'améliorer le débit de la rivière.**
Travaux menés dans le secteur de la source Poyet avec le retour de l'eau au ruisseau : cette action a permis de retrouver un débit constant du ruisseau même en période de sécheresse.
2. **Limiter les rejets polluants** pour retrouver un milieu favorable aux espèces aquatiques, historiquement présentes dans la Mouche.
Action menée sur les réseaux permettant un retour des rejets polluants aux égouts, initialement rejetés dans la Mouche.
3. **Restaurer les milieux naturels inféodés** au cours d'eau grâce à une stratégie foncière pour tendre vers une urbanisation plus raisonnée et protéger les secteurs à enjeux
Actions de découverte du ruisseau et mesures d'interdiction de construction de chaque côté.
4. **Valoriser le patrimoine naturel** et bâti autour de la Mouche par des actions pédagogiques pour permettre la réappropriation du cours d'eau par les riverains.
Réalisation d'un livret d'information sur le ruisseau de La Mouche disponible ci-dessous.

Document

[Livret d'information sur le ruisseau de La Mouche \(.pdf - 4.33 Mo\)](#)

Le Garon

Une partie du territoire de la commune est située dans le bassin versant du Garon.

Aussi, la ville est membre du syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA) dont les compétences sont :

- la réalisation d'action d'animations et d'études ;
- des opération en hydrologie et hydraulique ;
- des travaux sur les rivières et les ouvrages et rivières.

[Retrouvez toutes les informations sur smagga.fr](#)

Contact

Eau du Grand Lyon

Tél. 09 69 39 69 99 du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 12h30.
En cas d'urgence, ce numéro est accessible 7j/7 et 24h/24

[Ajouter aux favoris](#)